

**Elections au conseil de l'UFR PHITEM**

**Scrutin du 8 décembre 2016**

**PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

*VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L713-3, L713-9, L719-1, L719-2, D719-1 à D719-40 ; D721-1 à D721-8 ;*

*VU les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;*

*VU les statuts des composantes,*

*VU les arrêtés n° 2016-257 du 8/11/2016, n°2016-281 du 29/11/2016, n°2016-282 du 02/12/2016 et n°2016-283 du 5/12/2016.*

*VU les procès-verbaux de dépouillement ;*

La Présidente de l'Université Grenoble Alpes, a procédé à la vérification du procès-verbal des opérations de vote et pris connaissance des observations qu'il comporte.

Elle a ensuite établi comme suit les résultats du scrutin :

Collège D : Usagers

Sièges à pourvoir : 3

Inscrits : 1092

Votants : 32

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 31

Taux de participation électorale (Votants/inscrits) : 2.93 %

**Ont obtenu :**

Liste	Total Voix	Sièges attribués au quotient	Siège attribué au plus fort reste (article D719-21 du code de l'éducation)	Total sièges
Break a leg	31	3	0	3

**Sont élus :**

Liste	sièges	Noms titulaires	Noms suppléants
Break a leg	3	1 – Mme Julie REGIS 2 – M. Julien HINGANT 3 – Mme Alice JACQUETIN	1 – M. Paul CHAUVIGNE 2 – Mme Léa GAUDIN 3 – M. Paco BECHARD

Les résultats proclamés ci-dessus, sont adressés au Recteur de l'Académie de Grenoble pour son information, au Directeur général des services et au Directeur de l'UFR PHITEM pour qu'il soit procédé à leur affichage.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 9 décembre 2016

La Présidente de l'Université Grenoble Alpes  
Lise DUMASY

